

25 ANS: UNE PIERRE D'ASSISE POUR LA JUSTICE MINIÈRE



PHOTOS DE COUVERTURE

En haut à gauche : Une femme marche dans le Páramo de Santurbán en Colombie, une source d'eau indispensable que les communautés locales défendent contre l'industrie minière canadienne. (V. Herrera, MiningWatch Canada); en haut à droite : des manifestants protestent contre le projet Pascua Lama de Barrick Gold. Santiago, Chili, 12 novembre 2005. (OLCA) ; au milieu à droite : Empreintes de loup sur les résidus d'une ancienne mine à Joutel, au Québec. (R. Turgeon, MiningWatch Canada) ; en bas à droite : mine à ciel ouvert d'Iduapriem, Tarkwa, Ghana, vers 1999. (J. Kneen, MiningWatch Canada)

LES AUTEUR·TRICE·S DU RAPPORT :

Ce rapport a été rédigé par le personnel de MiningWatch Canada : Catherine Coumans, Valerie Croft, Viviana Herrera, Jamie Kneen, Diana Martin et Rodrigue Turgeon

Table des matières

Avant-propos	4
Introduction	5
Placer les relations au cœur de tout	6
Deux conférences pour donner le ton à 25 ans de travail	9
Le Canada : changer les lois et les pratiques	10
Le « libre accès » comme problème primordial	10
Les évaluations environnementales :	12
un outil essentiel ou un gaslighting collectif?	
L'exploitation minière en tant qu'industrie de gestion	14
de déchets miniers	
Faire le suivi des polluants toxiques	14
Les plans d'eau naturels ne devraient pas être utilisés	14
comme parcs à résidus	
Sécurité des résidus	15
Les orphelins toxiques de l'exploitation minière	16
Subventions à une industrie nuisible	17
International : solidarité et responsabilisation des sociétés	19
Rechercher la justice par le recours aux tribunaux	20
Créer et renforcer les mécanismes non judiciaires	21
Des appels au changement de plus en plus nombreux	22
Attaques contre les défenseur·euse·s de l'environnement	23
Une voie vers la responsabilité : une législation contraignante	25
en matière de diligence raisonnable	
Perspectives d'avenir : l'intensification de l'exploitation	26
 minière se heurte à une résistance puissante	
Notre théorie du changement	26
Diplomatie économique et commerce	27
Arrêtez les poursuites !	28
Prévenir la ruée vers les nouveaux projets miniers	29
en réformant les accords commerciaux injustes	
Minéraux critiques : un nouveau cadre pour un vieil agenda	30
Prévenir les zones de sacrifice et protéger l'eau en tant que	34
facteur critique	
Conclusion	35

Avant-propos

Célébrer 25 ans d'impact : Un périple de revendication et de renforcement des communautés

Alors que nous nous réunissons pour commémorer une étape importante dans l'histoire de MiningWatch Canada, nous réfléchissons aux retombées dans l'organisation. Lancé en 1999, MiningWatch s'est dévoué au besoin urgent de coordonner les réponses de la société civile aux menaces posées par des politiques et des pratiques minières insoutenables sur la santé publique, la qualité de l'eau et de l'air, l'habitat du poisson et de la faune, et les droits et intérêts des communautés directement affectées au Canada et dans le reste du monde.

Au cours des 25 dernières années, l'organisation a offert de l'espoir, de la résilience et de la représentation ; elle a œuvré pour un monde dans lequel les peuples autochtones peuvent exercer leurs droits à l'autodétermination, où les communautés donnent leur consentement avant toute activité minière, et où les travailleurs des mines se voient garantir des conditions sûres et saines. L'organisation s'est rangée aux côtés des peuples et des gens affectés par les minières certes, mais qui se sont tout de même levés pour l'humanité, pour les droits des Autochtones et pour les droits de l'environnement. En outre, MiningWatch a soutenu l'accès à la justice et à la réparation des dommages causés par l'industrie minière, a collaboré avec une foule d'allié-e-s pour remettre en question et inverser les récits industriels, les politiques et les lois qui gouvernent le « développement » et ceux qui l'opèrent.

Depuis la création de MiningWatch, le personnel s'est dédié à forger des liens avec les personnes affectées par l'industrie minière afin de mieux défendre leurs droits. Nous reconnaissons toute l'importance des valeurs, de l'expérience et des savoirs des peuples autochtones, des

communautés locales et des travailleur-euse-s. Au fil des décennies, ces infatigables efforts ont pris racine sur l'apprentissage mutuel, le respect et l'action participative afin de garantir que les pratiques minières soient compatibles avec des communautés durables et la santé écologique.

Avec le recul, nous saluons un quart de siècle de relations de solidarité qui se sont nouées, de batailles menées ensemble (certaines perdues, d'autres gagnées), mais surtout l'impact d'une petite organisation contre l'utilisation irresponsable du pouvoir et de la richesse des gouvernements et de l'industrie. Dans cette réflexion, nous constatons également que l'exploitation minière s'est développée au niveau national et mondial, que les récits ont changé pour faciliter toujours plus d'extraction et que la crise climatique a accéléré les inquiétudes des communautés.

MiningWatch reste un catalyseur d'espoir en ces temps sans précédent. Nous vous invitons à partager vos histoires et à apprendre de celles de tant de gens. Plus important encore, nous vous demandons de vous joindre à l'élan de solidarité pour améliorer la vie, protéger les terres et les cours d'eau et façonner un futur - un héritage conçu par nos générations qui respectent les économies autochtones, renversent le colonialisme et l'extractivisme et adoptent de nouveaux modes pour habiter notre maison commune, la Terre — afin que de nouveaux principes et pratiques émergent pour soutenir les communautés durables et permettre à nos proches de s'épanouir dans le monde naturel.

Miigwech - merci.

Donna Ashamock et Alexandra Pedersen

Co-présidentes du conseil d'administration de MiningWatch Canada

Introduction

MiningWatch Canada est une initiative pan-canadienne qui a été lancée le 1er avril 1999, au terme d'une décennie marquée par une expansion mondiale sans précédent de l'exploitation minière, due à la mondialisation de l'économie. Des organisations autochtones, environnementales, de justice sociale et syndicales aux expériences et antécédents différents se sont réunies pour réagir aux menaces posées par les pratiques minières irresponsables au Canada et dans le monde entier.

Nous avons entrepris de rassembler les gens pour qu'ils échangent leurs expériences et leur expertise, et pour qu'ils travaillent en solidarité afin de créer des réseaux, des coalitions et des relations pour remettre en question le pouvoir de l'industrie minière et les politiques qui la servent. Au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis, nous avons collaboré avec des dizaines de communautés affectées par l'exploitation minière partout dans le monde.

Nous sommes intervenu·e·s dans plus de 200 conflits miniers dans le monde pour soutenir les communautés affectées. Nous avons rédigé et soutenu la publication de plus de 100 rapports de fond. Nous avons plaidé en faveur de changements législatifs. Nous avons déposé plus de 40 actions en justice et plaintes et nous avons contribué à la création d'un mouvement en faveur de la responsabilisation des sociétés au Canada.

Qu'avons-nous appris? Que faisons-nous maintenant?

Lorsque nous avons lancé ce projet en 1999, nous avons été confronté·e·s à une énorme demande d'aide de la part des communautés du Canada et du monde entier qui étaient dévastées par des catastrophes minières et des conflits qui se préparaient depuis des années, à savoir des mines laissées à l'abandon rejetant des métaux lourds et de l'acide dans les cours d'eau où les

Les membres fondateurs de MiningWatch Canada

Les huit membres fondateurs de MiningWatch sont L'Association canadienne du droit de l'environnement le *Canadian Arctic Resources Committee*, la *Canadian Nature Federation*, l'*Environmental Mining Council of British Columbia*, la Nation innue, *Inter Pares*, *Northwatch* et la *Yukon Conservation Society*.

Aujourd'hui, nous avons la chance de compter 25 membres d'un océan à l'autre.

gens pêchent, des mines à ciel ouvert coupant le sommet des montagnes et creusant d'énormes cratères dans les forêts tropicales, des sites sacrés violés, la violence terrifiante faite aux communautés qui protestaient, et bien plus encore. Les gens en avaient assez de se voir imposer, sans leur consentement et, dans le cas des communautés autochtones, en violation de leurs droits inhérents et issus de traités, des projets industriels qui modifiaient de façon permanente leur mode de vie.

Les sociétés canadiennes construisaient de plus en plus souvent des mines dans des pays où l'État de droit était compromis et la gouvernance affaiblie par le colonialisme. Les communautés, tant au Canada qu'à l'étranger, se sont adressées à nous pour que nous les aidions à mettre un terme aux préjudices causés, que nous demandions à ces entreprises de rendre compte de leurs abus et que nous travaillions ensemble pour changer les systèmes qui ont facilité ces abus en premier lieu.

Nous avons cherché à être une ressource pour les personnes affectées par l'exploitation minière, en les aidant à s'organiser et à construire une force populaire pour affronter l'industrie. Aujourd'hui, nous constatons que les communautés du monde entier sont mieux placées pour intervenir à des stades plus précoces du développement minier et même, parfois, pour arrêter de mauvais projets avant même qu'ils ne démarrent.

Dans le même temps, la demande insatiable de métaux et de minéraux est montée en flèche avec l'augmentation de la consommation mondiale. Si l'on ajoute à cela la soif de l'industrie pour les profits et le soutien omniprésent des gouvernements, l'empreinte de l'exploitation minière et les préjudices qui lui sont associés ne cessent de croître. Les mines sont de plus en plus grandes à mesure que les sociétés recherchent des minerais de moindre qualité et empiètent de plus en plus sur les régions les plus reculées et les territoires autochtones, s'enfonçant dans les déserts, les petites îles, les glaciers et même les grands fonds marins.

En l'honneur du 25e anniversaire de Mining-Watch, nous partageons quelques réflexions sur le mouvement pour la justice minière au Canada et dans le monde, et sur nos contributions collectives à ce mouvement. Nous demeurons la seule organisation nationale au Canada qui se consacre exclusivement à la protection des peuples et de la planète contre les méfaits de l'exploitation minière industrielle.

Ce travail en est un d'amour et un engagement pour la vie, façonné par les organisations membres de MiningWatch, son personnel, son conseil d'administration et les nombreuses communautés, coalitions et militants affectés par l'exploitation minière avec lesquels nous avons eu la chance de collaborer tout au long de notre parcours. Nous luttons contre des intérêts puissants et des injustices structurelles profondément enracinées au Canada et dans le monde en-

tier. Mais, grâce à la collaboration et à des efforts persistants et stratégiques, nous savons que le changement est possible. Il va sans dire que ce travail est loin d'être terminé.

Placer les relations au cœur de tout

Les organisations fondatrices de Mining-Watch se sont réunies à une époque de grands changements mondiaux. À la fin des années 1990, la mondialisation de l'économie battait son plein. Les programmes d'ajustement structurel imposés aux pays en développement comprenaient des mesures visant à attirer les investissements étrangers dans le secteur minier.

Le gouvernement canadien a été un fervent partisan de ces changements, aidant les pays à réécrire leur législation minière et, ce n'est pas une coïncidence, à ouvrir la voie à l'investissement minier canadien. De nouvelles règles pour le commerce mondial ont été élaborées laissant les profits franchir plus facilement les frontières, ce qui a permis une expansion rapide des sociétés minières canadiennes, grandes et petites, dans de nouveaux territoires à travers le monde.

À la même période,, au Canada, les peuples autochtones se battaient pour que l'État reconnaisse leurs droits devant les tribunaux, et les revendications territoriales progressaient par voie de négociations. L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut entrant en vigueur et des revendications territoriales au Nunatsiavut (nord du Labrador) et dans l'Arctique de l'Ouest faisaient l'objet de négociations.

Entretemps, de grands projets miniers comme Voisey's Bay au Labrador et Ekati dans les Territoires du Nord-Ouest étaient en cours de développement. L'utilisation des terres, la conservation et la protection de l'environnement faisaient l'objet de conflits majeurs. Partout au pays, des groupes communautaires et des organisations environnementales luttait contre des

projets miniers, depuis les glaciers du nord-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans toutes ces luttes, les communautés affectées manquaient d'informations indépendantes sur l'exploitation minière. Les technologies de communication, en particulier dans nos premières années, n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Les informations accessibles au public sur les impacts sociaux, culturels et environnementaux de l'exploitation minière n'étaient ni abondantes, ni faciles à assimiler. Les communautés étaient plus isolées dans leurs relations avec les sociétés minières. Celles qui avaient de l'expérience n'avaient pas de canaux pour la partager. Il n'existait pas non plus de réseaux efficaces de soutien technique, juridique ou politique.

Dès le premier jour, nous avons compris que l'entraide est la ressource la plus importante dont disposent les communautés affectées par l'exploitation minière. MiningWatch a été fondée sur le principe du respect de l'autodétermination des communautés, en valorisant la sagesse issue de l'expérience vécue et du lien avec le lieu.

Nous avons fait de l'expérience et des demandes des personnes qui luttent directement contre les impacts de l'exploitation minière un élément central de notre travail. En privilégiant des liens étroits avec les communautés affectées par l'exploitation minière et en nouant des relations fondées sur la confiance mutuelle, nous nous sommes assurés que notre travail était en adéquation avec leurs demandes, jetant ainsi les jalons d'années d'une collaboration efficace et en servant de point de contact central pour inciter d'autres alliés et décideurs à se joindre à nous.

Au fil des ans, nous avons développé des relations durables avec des partenaires de confiance et nous avons rejoint ou participé à la création de coalitions avec des organisations locales, nationales et internationales dans tous les domaines



Le personnel inaugural de MiningWatch Canada, de gauche à droite : Catherine Coumans, coordonnatrice de la recherche, Joan Kuyek, coordonnatrice nationale, et Jamie Kneen, coordonnateur des communications. (MiningWatch Canada)

de notre travail. Nous avons contribué à la création et au maintien de réseaux régionaux et mondiaux de communautés et d'organisations affectées par l'exploitation minière, en soumettant ces demandes aux processus juridiques, réglementaires et techniques contrôlés par le gouvernement et l'industrie pour les rendre plus réactifs et responsables.

Les « victoires » n'ont pas toujours été évidentes. Mais, chaque lutte contre l'exploitation minière est une occasion de constater de visu comment celle-ci nuit aux communautés, d'apporter une solidarité directe et un soutien pertinent, et d'entrer dans l'espace politique, avec nos partenaires locaux, pour contester les propositions qui maintiendront le statu quo et pour plaider en faveur de changements qui protégeront les valeurs qui permettent aux communautés de prospérer.

En tant que petite organisation aux ressources limitées, nous avons travaillé stratégiquement non seulement pour soutenir directement les communautés affectées par l'exploitation minière, mais aussi pour aider nos partenaires locaux à s'adresser aux décideurs au Canada, où leurs luttes mettent en lumière des problèmes structurels plus vastes. Nous sommes restés une petite équipe.

Nous sommes passés d'un poste à temps plein et de deux postes à temps partiel à nos débuts en 1999 à six employés aujourd'hui, en partie parce que cela nous a permis de rester agiles et d'étendre nos programmes d'une manière qui reste fidèle à nos valeurs fondamentales. Nous savions dès le départ que rassembler les gens pour qu'ils partagent leurs expériences, identifier des experts compétents, faire progresser les priorités de recherche collectives, relier les luttes isolées et renforcer les efforts d'organisation locale constituerait la base d'un changement durable.

Dès le premier jour, nous avons compris que l'entraide est la ressource la plus importante dont disposent les communautés affectées par l'exploitation minière.



Des représentants de la communauté indonésienne rendent visite aux Innus du Nitassinan en 2000. (L. Innes)



Atelier « Recherche sur le terrain » - séance plénière, 15 avril 2000. (J. Kneen)



Photos de gauche à droite : Daniel Ashini à l'atelier « Entre le marteau et l'enclume » en 1999. (C. Cleghorn) ; Martin Misiedjan, de Nieuw Koffiekamp, Suriname, s'exprime lors de l'atelier « Recherche sur le terrain » sous le regard de Francisco Ramirez, président du syndicat des mineurs colombiens.

Deux conférences pour donner le ton à 25 ans de travail

La toute première activité organisée par MiningWatch était un atelier sur les impacts de l'exploitation minière sur les peuples autochtones au Canada, en septembre 1999, coorganisé par la Nation innue. Plus de 75 dirigeants et techniciens autochtones de plus de 30 communautés affectées par l'exploitation minière dans tout le pays ont participé à l'atelier, documenté dans « *Between a Rock and a Hard Place : Aboriginal Communities and Mining*¹ ». Ce rassemblement a permis de partager l'expérience et les idées des communautés qui ont dû mener des évaluations environnementales et des négociations sur les droits fonciers, faire face au jalonnement et à l'exploration, élaborer des accords sur l'impact et les bénéfices et gérer la contamination toxique provenant des mines en exploitation et des mines laissées à l'abandon.

En fait, les communautés autochtones ont pu définir l'ordre du jour des travaux de MiningWatch. Il était important pour nous de veiller à ce que les réalités coloniales du Canada et la place des peuples autochtones soient au premier plan, tant en ce qui concerne la façon dont ils sont affectés par les activités minières qu'en ce qui concerne le respect de leurs droits et le rétablissement de relations justes avec la terre, les eaux et les autres êtres humains. Le succès de cette première conférence a justifié cette approche et a jeté les jalons de notre travail au Canada.

L'année suivante, nous avons organisé un atelier international pour identifier les besoins en recherche des communautés affectées par l'exploitation minière canadienne. Les participants venaient du Canada et des États-Unis, ainsi que du Suriname, de Colombie, du Pérou, du Mexique, de Guyane, du Ghana, des Philippines, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Indonésie. Le rapport qui s'ensuivit, intitulé « *On the Ground Research* », reste une pierre angulaire de notre travail². Il documentait les impacts de l'exploitation minière et les stratégies de résistance et identifiait les principaux éléments du soutien dont les communautés affectées par l'exploitation minière ont généralement besoin de la part des chercheurs et des organisations de la société civile.

1 La nation Innu et MiningWatch Canada. *Between a Rock and a Hard Place: Aboriginal Communities and Mining*. Septembre 1999 https://miningwatch.ca/sites/default/files/abo_conf_booklet_0.pdf

2 MiningWatch Canada et le Canadian Consortium for International Social Development (CCISD). *On the Ground Research: A workshop to identify the research needs of communities affected by large-scale mining*. Avril 2000 https://miningwatch.ca/sites/default/files/on_the_ground.pdf



À gauche : Réservoir de résidus de la mine Copper Mountain à Princeton, C.-B. (Joe Foy) ; en haut à droite : Panneaux d'avertissement sur le site abandonné de la mine Deloro en Ontario. (MiningWatch) ; En bas à droite : Roches décolorées par le drainage minier acide à la mine Faro au Yukon. (MiningWatch)

Le Canada : changer les lois et les pratiques

Nous savions dès le départ comment nous voulions travailler. Mais par où commencer? À quoi nous heurtions-nous? Comment pouvons-nous faire bouger les choses?

L'industrie minière et tous les paliers de gouvernements canadiens ont longtemps fait la promotion de l'exploitation minière en tant que « développement », tentant d'atténuer les effets néfastes de l'industrie en présentant l'exploitation minière comme un moyen de créer de bons emplois, de construire des routes et d'autres infrastructures pour desservir les communautés éloignées, de générer des impôts sur les sociétés pour renforcer les soins de santé et l'éducation, et d'améliorer considérablement le bien-être social. Ce mythe a permis aux projets d'exploitation minière de s'étendre rapidement à travers le pays, modifiant de façon permanente les communautés et les environnements alentours. Alors que les promesses ne sont pas tenues et que les coûts augmentent, des milliers de ces mines ont été laissées à l'abandon sans argent ni plan pour faire face aux dommages perpétuels.

À la fin des années 1990, les membres fondateurs de MiningWatch étaient soit directement confrontés aux impacts de l'exploitation minière dans leurs propres communautés et régions, soit sollicités par des personnes en quête

de soutien. Parfois les deux. Une organisation nationale permettrait un engagement plus fort dans le travail juridique et politique au Canada et une pression plus constante pour changer les structures qui permettent aux préjudices miniers de perdurer. Les communautés confrontées à des impacts similaires en raison de l'expansion de l'exploitation minière industrielle au Canada et dans le monde entier pourraient bénéficier d'une meilleure coordination des efforts de recherche et de plaidoyer.

Si les désastres environnementaux survenus dans plusieurs mines laissées à l'abandon étaient au cœur des préoccupations de plusieurs des fondateurs de MiningWatch, nous avons identifié des problèmes majeurs à tous les stades du cycle de vie minier, à commencer par le jalonnement d'une concession minière.

Le « libre accès » comme problème primordial

Au Canada, les lois sur l'exploitation minière varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Mais, elles reposent généralement sur le principe selon lequel la Couronne est propriétaire du sous-sol ou des droits miniers, sauf indication contraire explicite. La plupart des juridictions

priorisent l'exploitation minière par le biais d'un système de « libre accès » qui permet aux particuliers d'acquérir des claims miniers pratiquement n'importe où avec un minimum de restrictions, sans tenir compte des personnes qui y vivent ou de leur relation avec la terre, et de manière prioritaire sur toute autre utilisation ou occupation de la terre³. Avec très peu d'efforts et une somme symbolique, n'importe qui peut acquérir un permis d'exploration et obtenir les droits miniers exclusifs sur la zone visée.

Même si la plupart de ces claims ne débouchent jamais sur l'exploitation d'une mine, leur existence même constitue une atteinte juridique qui viole l'autonomie des Autochtones et entrave les mesures de gestion des terres, comme la protection des aires de mise bas des caribous et d'autres zones importantes sur le plan culturel et économique⁴, l'établissement d'aires protégées, la gestion des zones inondables et bien plus encore. Une fois qu'une zone est sous claim, l'exploration peut commencer, ce qui entraîne des impacts néfastes sur la qualité de l'eau et la santé des forêts et des écosystèmes environnants⁵.

Le libre accès est enraciné dans la *doctrine de la découverte*, en vertu de laquelle les colonisateurs européens ont revendiqué la propriété et tous les droits associés aux territoires autochtones. En plus d'être une source permanente de grande injustice et une violation des droits inhérents des peuples autochtones, le système de libre accès est en contradiction directe avec de nombreux traités, les droits garantis par la Charte

et l'engagement déclaré du Canada envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La remise en question du libre accès a été au cœur du travail de MiningWatch Canada au cours des 25 dernières années, puisque nous avons formé des coalitions pour cibler les juridictions à forte activité minière bénéficiant d'ouvertures politiques, notamment en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Les réformes juridiques au Québec et en Ontario ont introduit certaines restrictions au libre accès, notamment par la limitation des droits de jalonnement dans le sud de l'Ontario.

Au Québec, les compagnies d'exploration minière doivent obtenir une autorisation écrite pour pénétrer sur des terres privées, et certaines zones municipales sont déclarées incompatibles avec l'activité minière. Au fil des ans, d'importantes actions en justice intentées par des nations autochtones comme les Dénés de Ross River au Yukon ont permis d'annuler le libre accès dans des cas précis, car il s'agissait d'une violation du titre autochtone et de l'autonomie gouvernementale. Le plus grand espoir d'un changement significatif réside dans l'engagement de la Colombie-Britannique à réformer sa *Mineral Tenure Act*, à la suite d'une décision de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique en faveur des Premières Nations Gitxaala et Ehattesaht ordonnant une réforme substantielle d'ici mars 2025.

3 Le système de libre accès au Canada a fait couler beaucoup d'encre. Consultez Karen Campbell chez West Coast Environmental Law. *Undermining our Future: How Mining's Privileged Access to Land Harms People and the Environment*. Janvier 2004. https://miningwatch.ca/sites/default/files/WCEL_Free_Entry_paper_0.pdf. Ramsey Hart chez MiningWatch Canada et Dawn Hoogeveen. *Introduction to the Legal Framework for Mining in Canada*. Juillet 2012. <https://miningwatch.ca/2012/7/18/introduction-legal-framework-mining-canada>

4 Pour en savoir plus sur l'impact des claims miniers et de l'exploration minière, lisez : Joan Scottie, Warren Bernauer, Jack Hicks. *I Will Live for Both of Us: A History of Colonialism, Uranium Mining, and Inuit Resistance*. Novembre 2022. <https://uofmpress.ca/books/i-will-live-for-both-of-us> et Rodrigue Turgeon, « Haro sur les claims miniers, ces instruments de torture coloniale », dans Sabaa Khan et Catherine Hallmich, *La nature de l'injustice : racisme et inégalités environnementales*, Montréal, Écosociété, 2023, p. 163 à 184.

5 Pour en savoir plus sur les impacts de l'exploration minière sur la qualité de l'eau, consultez le guide rédigé par Eau Secours, MiningWatch et al. *Impacts des projets miniers sur l'eau : Guide de vulgarisation technique et législatif en vue de soutenir l'action citoyenne*. Novembre 2023. https://miningwatch.ca/sites/default/files/2023-11_GuideCitoyen_Im-pactsSurLeau.pdf

Malgré ces efforts, les réformes juridiques ont été beaucoup trop lentes et limitées pour répondre à l'augmentation rapide des concessions minières au Canada. En 2023, nous nous sommes joints à nos partenaires de la Coalition Québec meilleure mine pour cartographier l'essor des claims miniers dans la province. Nous avons constaté qu'un pourcentage stupéfiant de 10 % du territoire québécois était déjà sous titres miniers⁶. En date de novembre 2023, tout près de soixante pour cent des 338 000 claims miniers actifs chevauchent en totalité ou en partie des lacs ou des rivières, ce qui étend les impacts potentiels de l'exploitation minière à l'ensemble de la province⁷.

Un pourcentage stupéfiant de 10 % du territoire québécois était déjà sous titres miniers.

MiningWatch plaide depuis longtemps pour que les nations autochtones et les municipalités disposent de pouvoirs plus importants pour déterminer où les activités minières doivent, ou ne doivent pas, avoir lieu. Cela comprend le pouvoir de définir des « territoires incompatibles avec les activités minières » et, surtout, le droit de révoquer les concessions minières existantes dans l'intérêt du public.

L'endroit où l'exploitation minière a lieu est un aspect essentiel de la *manière* dont elle se déroule. L'exploitation minière doit être équilibrée avec d'autres priorités environnementales, culturelles et économiques en matière d'utilisation des terres, sur la base d'une consultation étroite avec les communautés concernées et du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Pour que l'exploitation minière minimise ses effets

néfastes, ces considérations doivent être prises en compte dès le départ, avant même l'octroi d'un claim minier.

Les évaluations environnementales : un outil essentiel ou un gaslighting collectif?

Un claim minier est acquis, l'exploration commence et, si elle est jugée économiquement viable, un promoteur soumet une proposition. Les évaluations environnementales devraient être l'occasion pour les communautés et les groupes d'intérêt public d'avoir leur mot à dire dans le développement, car les experts examinent et critiquent les projets dans le but d'optimiser les avantages, de minimiser les dommages et d'empêcher ceux qui présentent des risques inacceptables.

Les sociétés minières considèrent souvent ces évaluations comme fastidieuses et inutiles. Les processus d'évaluation environnementale avaient déjà une portée limitée lorsque MiningWatch a été fondée en 1999. Mais, au fil des ans, l'industrie a fait pression avec succès pour vider de sa substance toute amélioration potentielle. Aujourd'hui, les évaluations environnementales fédérales se résument à une approbation tacite, seuls les projets les plus importants étant soumis à une évaluation. Les procédures provinciales sont généralement faibles ou carrément ignorées par les gouvernements. L'Ontario, par exemple, n'exige même pas d'évaluation environnementale pour les projets privés, y compris les projets miniers.

MiningWatch s'est battue avec acharnement pour que le processus fédéral d'évaluation environnementale soit à la hauteur de son potentiel,

6 Ministère des ressources naturelles et des forêts du Québec, GESTIM, en ligne, 2023.

7 MiningWatch Canada, Eau Secours, Coalition Québec meilleure mine. *Lancement du premier Guide citoyen sur les impacts de l'industrie minière*. Le 21 novembre 2023. <https://miningwatch.ca/fr/news/2023/11/21/lancement-du-premier-guide-citoyen-sur-les-impacts-de-lindustrie-miniere>



Le lac de résidus de Highland Valley, près de Logan Lake, Colombie-Britannique, Canada. Le lac de résidus s'étend sur environ 10 km et est situé en amont du confluent du fleuve Fraser et de la rivière Thompson. (Jeffrey Wynne)

alors qu'il a fait l'objet d'une série de réformes législatives et réglementaires, notamment d'importantes réécritures de la loi. Plus récemment, nous sommes intervenus auprès de la Cour suprême du Canada pour défendre l'existence même du processus contre la tentative de l'Alberta de le vider de sa substance.

Malgré les lacunes des processus, nous avons aidé plusieurs communautés à s'y retrouver dans les évaluations fédérales et provinciales. Dans quelques instances, les priorités des communautés ont prévalu. Nous avons soutenu le gouvernement national T̓silhqot'in dans sa longue lutte pour arrêter le projet de cuivre-or « Prosperity » de Taseko Mines et de préserver Teztan Biny (Fish Lake) dans le centre de la Colombie-Britannique. Nous avons soutenu la nation Stk'emlúpsmc te Secwépemc dans son évaluation indépendante et son rejet du projet de cuivre-or Ajax de KGHM près de Kamloops.

En 2010, nous avons contesté devant la Cour suprême le « découpage de projet » d'Imperial Metals pour sa mine Red Chris, une tactique qui consiste pour les sociétés à diviser de grands projets en éléments plus petits pour échapper à des évaluations environnementales complètes. La victoire a cependant été de courte durée. Il n'a fallu que trois mois au gouvernement fédéral

pour modifier la loi afin de légaliser cette pratique. Cela demeure un problème majeur.

Aujourd'hui, les évaluations environnementales restent très imparfaites. Les agences gouvernementales ont peu d'occasions de contribuer aux connaissances scientifiques et techniques. Mais, elles ont également moins à apporter après des décennies de réductions budgétaires et de personnel. Les promoteurs de projets contrôlent l'information et les délais, et le public est plus marginalisé que jamais dans les réunions de type « assemblée publique » qui, pour la plupart, se déroulent en ligne.

L'avenir de l'évaluation environnementale réside dans les processus autochtones et communautaires. Elle est censée être un outil de planification et il faut remettre l'accent sur l'utilisation des terres et les processus de planification communautaire. MiningWatch continuera à plaider en faveur de réglementations fédérales et provinciales plus strictes. Mais, nous n'avons aucune illusion sur la façon dont les décisions sont prises. Même si nous collaborerons avec les communautés pour utiliser ces processus au maximum, nous nous engageons à renforcer la sensibilisation, les capacités et le consensus autour des impacts miniers et du développement.

L'exploitation minière en tant qu'industrie de gestion de déchets miniers

Il est essentiel de procéder à des évaluations environnementales rigoureuses et d'obtenir le consentement de la communauté, étant donné que, par sa nature même d'industrie extractive, l'exploitation minière cause des dommages environnementaux importants et irréparables. Les résidus constituent la plus grande menace de l'exploitation minière, les métaux ne représentent qu'une petite fraction de ce qui est extrait, 95 % à plus de 99 % étant laissés sous forme de roches stériles économiquement ou traités comme des résidus⁸.

Ces résidus sont souvent chargés de métaux lourds et d'autres produits chimiques toxiques utilisés pour l'extraction, et peuvent générer de l'acide lorsque les sulfures présents dans la roche réagissent avec l'oxygène et l'eau pour créer de l'acide sulfurique. La gestion de ces déchets miniers, qui restent dangereux pendant des siècles, est à la fois coûteuse et difficile. C'est pourquoi nous avons abordé ce problème à multiples facettes sous plusieurs angles au cours des 25 dernières années.

Les métaux ne représentent qu'une petite fraction de ce qui est extrait, 95 % à plus de 99 % étant laissés sous forme de roches stériles économiquement ou traités comme des résidus.

Faire le suivi des polluants toxiques

Lorsque la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* est entrée en vigueur en 1999, l'exploitation minière a été exemptée de déclaration dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), un registre qui documente les polluants rejetés dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que l'élimination des résidus. En 2007, nous avons intenté une action en justice contre le gouvernement fédéral pour obtenir la levée de cette exemption et avons obtenu gain de cause, ce qui a permis au public d'avoir accès pour la première fois à des informations sur les polluants issus des activités minières dans leurs communautés.

Les plans d'eau naturels ne devraient pas être utilisés comme parcs à résidus

La question de savoir où stocker les énormes volumes de déchets miniers produits par les activités minières est une préoccupation constante pour l'industrie et les communautés affectées. Il est courant de stocker les résidus dans les lacs et les rivières, ce qui cause des dommages environnementaux considérables au Canada et dans le monde entier.

En 2002, le gouvernement fédéral canadien a modifié son *Règlement sur les effluents des mines de métaux* dans le cadre de la *Loi sur les pêches* afin d'autoriser l'industrie à déverser les résidus dans les lacs et les rivières où vivent des poissons. Bien que nous nous soyons battus avec succès pour combler une lacune juridique permettant de déverser les résidus directement dans l'océan, plus de 200 plans d'eau, lacs et rivières ont été sacrifiés ou sont sur le point de

⁸ Pour en savoir plus sur les responsabilités croissantes du Canada en matière de résidus, consultez <https://mining-watch.ca/blog/2020/10/5/mine-waste-canada-growing-liability>

l'être sacrifiés aux activités minières au cours des années à venir⁹. Toutefois, sans la réaction continue et coordonnée du public, ce chiffre serait certainement plus élevé.

Sécurité des résidus

Les résidus sont le plus souvent stockés dans des parcs à résidus en surface, retenus par d'énormes digues en terre. La taille de ces digues a considérablement augmenté au cours des 25 dernières années, certaines atteignant la hauteur d'un immeuble de 60 étages et une longueur de plusieurs kilomètres. Si elles ne sont pas construites et entretenues selon les normes les plus strictes, ces digues peuvent présenter des risques mortels pour les bassins hydrographiques et les communautés en aval lorsqu'elles cèdent, comme cela s'est produit en 2014, lorsque la digue de résidus de la mine Mont Polley d'Imperial Metals en Colombie-Britannique a cédé, libérant 25 millions de mètres cubes d'eau et de résidus contenant de l'arsenic et du plomb dans les lacs Polley et Quesnel¹⁰.

À mesure que les sites miniers se développent et que les résidus s'accumulent, les so-

ciétés augmentent souvent la taille de leurs installations de traitement de résidus bien au-delà de l'échelle et de la portée initiales du projet. S'il est approuvé, le projet d'expansion de la mine Copper Mountain de Hudbay Minerals créera la deuxième plus grande digue à résidus du monde, près de sept fois plus haute que celle du Mont Polley¹¹. Hudbay propose des agrandissements progressifs de ce site, ce qui pourrait éviter de déclencher une évaluation environnementale susceptible d'exposer préalablement les véritables impacts et risques.

Il s'agit d'un problème aux conséquences considérables. Il existe plus de 170 digues de résidus dans la seule province de la Colombie-Britannique¹² et comme ces digues vieillissent et sont confrontées à des conditions météorologiques extrêmes sans précédent, notamment des rivières atmosphériques et des crues soudaines, le risque de défaillance catastrophique est de plus en plus élevé.

L'inquiétude mondiale s'est accrue au lendemain des terribles défaillances de résidus au Mont Polley au Canada (2014) et dans les mines de Vale à Mariana (2015) et Brumadinho (2019)

9 En date de novembre 2024, 83 plans d'eau ou zones géographiques étaient inscrits à l'annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants* (REMMMD). <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/Regulations/SOR-2002-222/page-6.html#h-684982> Le nombre total de plans d'eau abritant des poissons qui ont été sacrifiés pour stocker des déchets miniers est cependant plus élevé. Par exemple, le 21 juin 2024, le gouvernement fédéral a autorisé la destruction de 37 plans d'eau pour stocker des déchets miniers dans le cadre du projet d'expansion du lac Bloom, propriété de Quebec Iron Ore. Cependant, l'Annexe 2 du REMMMD ne contient que deux lignes pour désigner cette série de lacs et de rivières, sans en préciser directement le nombre. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le nombre total exact de lacs et de rivières sacrifiés par le gouvernement fédéral. Gouvernement du Canada. Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants : SOR/2024-145. <https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2024/2024-07-03/html/sor-dors145-eng.html>

10 Pour en savoir plus sur la catastrophe du Mont Polley et ses conséquences dix ans plus tard, consultez Neil Nunn et Max Chewinski. *Learning from Disaster: A Decade After the Mount Polley Tailings Dam Failure*. The British Columbian Quarterly. Printemps 2024. <https://ojs.library.ubc.ca/index.php/bcstudies/issue/view/183179>

11 Steph Kwetásel'wet Wood. *B.C.'s Copper Mountain mine proposes major tailings pond expansion, sparking cross-border concern*. The Narwhal. Le 29 avril 2021 <https://thenarwhal.ca/bc-copper-mountain-mine-tailings-pond/>

12 En tant que membre du réseau BC Mining Law Reform, MiningWatch a appuyé la création d'une carte interactive des résidus afin d'aider les communautés locales, les Premières nations et d'autres utilisateurs à obtenir des informations sur l'emplacement des résidus et les risques qui y sont associés dans toute la province de la Colombie-Britannique <https://reformbcmining.ca/tailings-map/>

au Brésil. Pourtant, la *Global Industry Standard on Tailings Management*, publiée en 2020, n'aborde pas les risques réels.

MiningWatch a été l'une des forces motrices dans l'élaboration de « *Safety First : Guidelines for Responsive Mine Tailings Management* ¹³ ». Lancées en 2020 et maintenant dans leur deuxième édition, ces lignes directrices fournissent des informations essentielles sur la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture des parcs à résidus afin de mieux protéger les personnes et l'environnement.

Reconnaissant que le parc à résidus le plus sûr est celui qui n'est pas construit, les lignes directrices préconisent également la réduction du volume de résidus produits, ainsi que la réduction de la demande globale de minéraux bruts primaires, afin d'éviter la responsabilité à long terme des parcs à résidus et de leurs impacts sociaux et environnementaux.

13 Morrill, J. et al. *Safety First: Guidelines for Responsible Mine Tailings Management*. Earthworks, MiningWatch Canada et le London Mining Network 2022. <https://miningwatch.ca/sites/default/files/safetyfirst-safetailingsmanagement-v20.pdf>

Les orphelins toxiques de l'exploitation minière

La gestion des résidus pose plusieurs défis. Mais, de loin, le plus important est l'écoulement du temps. Les produits chimiques dangereux utilisés dans les opérations minières et les réactions chimiques qui se produisent lors de l'exca-vation de la roche mère peuvent présenter des risques importants pour les eaux souterraines pendant des générations s'ils ne sont pas surveillés et traités adéquatement. La surveillance à long terme de l'eau n'est pas prise en compte dans la rentabilité d'une société et le Canada ne veille pas à ce que les sociétés mettent en place des garanties adéquates pour la fermeture des sites avant le début des opérations. En conséquence, les catastrophes environnementales, les faillites de sociétés et même la chute des prix des matières premières ont incité les sociétés à abandonner leurs projets, laissant des milliers de projets extrêmement dangereux joncher le paysage canadien.



À gauche : Des membres de la Première Nation Gitxaala se rendent au palais de justice de Vancouver, en Colombie-Britannique, pour contester la Mineral Tenure Act (loi sur les mines) de la province. (BCMLR) ; à droite : Des membres du Western Mining Action Network visitent Hazeltine Creek en Colombie-Britannique en 2019, détruite par la catastrophe du Mont Polley en 2014. (MiningWatch Canada)

Dès le début, nous avons reconnu que les mines laissées à l'abandon représentaient une menace immédiate et à long terme pour l'environnement et la santé publique à la grandeur du Canada. Au cours de notre première année d'existence, nous avons collaboré avec l'Environmental Mining Council of British Columbia à la rédaction du rapport intitulé, « *Mining's Toxic Orphans: A Plan for Action on Federal Contaminated and Unsafe Mine Sites* ¹⁴ », qui montre la gravité du problème. Nous avons identifié au moins 10 000 sites miniers laissés à l'abandon contenant des milliards de tonnes de résidus toxiques, ce qui montre l'étendue de la responsabilité du gouvernement en matière de nettoyage.

*Nous avons identifié au moins
10 000 sites miniers laissés à
l'abandon contenant des
milliards de tonnes de résidus
toxiques, ce qui montre l'étendue
de la responsabilité du gouver-
nement en matière de nettoyage.*

Fort de ces résultats, nous avons fait pression, avec un certain succès, sur les intervenants de l'industrie et du gouvernement et nous nous sommes engagés auprès d'eux. Ce travail a donné lieu à l'Initiative nationale historique pour les mines orphelines/abandonnées (INMOA) en 2002 et au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux en 2005. Outre les sites militaires, le gouvernement fédéral est désormais responsable de l'assainissement

des mines laissées à l'abandon au nord du 60e parallèle. Dans certains cas, les sociétés sont dorénavant tenues de fournir des garanties de nettoyage beaucoup plus élevées. Mais, si ces initiatives ont fait progresser les stratégies et ont permis d'obtenir des fonds pour traiter les sites abandonnés, les coûts restent faramineux.

Le nettoyage de la mine Giant à Yellowknife, par exemple, devrait à lui seul coûter 4,38 milliards de dollars aux contribuables, ce qui dépasse largement la valeur de tout l'or jamais extrait de la mine¹⁵. Et cette projection ne concerne que le nettoyage du site et la stabilisation des réserves hautement toxiques de trioxyde d'arsenic, qui devront être surveillées à tout jamais.

MiningWatch plaide en faveur d'exigences plus strictes en matière de fermeture et de surveillance à long terme de l'eau, y compris des exigences plus strictes en matière de garanties de nettoyage adéquates et, plus important encore, le rejet d'emblée de projets s'ils entraînent des responsabilités environnementales excessives.

Subventions à une industrie nuisible

Non seulement tous les paliers de gouvernement assument des coûts et des responsabilités énormes en matière d'exploitation minière, ils accordent également à l'industrie d'importants allègements fiscaux et des redevances. En 2002, nous avons collaboré avec le Pembina Institute pour publier notre premier grand document de recherche intitulé, « *Looking Beneath*

14 MiningWatch Canada. *Mining's Toxic Orphans: A Plan for Action on Federal Contaminated and Unsafe Mine Sites*. Janvier 2000 https://miningwatch.ca/sites/default/files/minings_toxic_orphans.pdf

15 Sidney Cohen. *Cost of cleaning up Yellowknife's Giant Mine now pegged at \$4.38B, up from \$1B*. CBC News. Le 10 novembre 2022 <https://www.cbc.ca/news/canada/north/giant-mine-remediation-cost-4-billion-1.6647952>

*the Surface: An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada*¹⁶». Les résultats sont étonnants.

Tout d'abord, le gouvernement accorde à l'industrie une subvention effective dans le cadre du système de « libre accès » en lui donnant un accès gratuit aux terres et en lui demandant de payer remarquablement peu pour la perte ou l'épuisement des ressources non renouvelables.

Les gouvernements utilisent les deniers publics pour construire des routes et des lignes électriques afin de desservir ces projets, s'empressant de construire des infrastructures pour le développement minier alors même que les communautés autochtones de ces mêmes régions sont aux prises avec des infrastructures de logement, d'eau et d'assainissement tout à fait inadéquates. Des fonds publics supplémentaires sont trop souvent nécessaires pour nettoyer les sites une fois les opérations minières terminées.

Nous avons aussi constaté l'existence d'un large éventail de subventions efficaces par le biais d'incitations fiscales, allant des crédits d'impôt pour la prospection et le développement miniers aux déductions pour amortissement accéléré, en passant par des exonérations et des congés fiscaux. La pratique la plus flagrante est sans doute celle des actions accréditatives, qui permet aux investisseurs de bénéficier d'une déduction fiscale égale à leur investissement.

Cette pratique canalise d'importants fonds publics vers les sociétés d'exploration sans tenir compte des préjudices causés par les activités d'exploration, sans contrôle ni responsabilité

quant à l'endroit où ces activités ont lieu, et sans tenir compte de la récupération de l'investissement public en cas de découverte intéressante.

Plus étonnant encore, nous avons découvert que les gouvernements n'ont aucune idée de la valeur de certaines de ces subventions, ni des avantages tangibles qu'elles apportent au public, si tant est qu'il y en ait. Cette recherche nous a permis de dresser un programme ambitieux qui se poursuit encore aujourd'hui.

16 MiningWatch Canada et le Pembina Institute for Appropriate Development. *Looking Beneath the Surface: An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada*. Octobre 2002 <https://miningwatch.ca/sites/default/files/belowthesurface-eng.pdf>



Des femmes marchent le long du mur de la mine, à côté de l'aire d'accumulation des déchets de la mine North Mara de Barrick Gold, en Tanzanie. (C. Coumans, MiningWatch Canada)

International : solidarité et responsabilisation des sociétés

Au cours des 25 dernières années, MiningWatch a été inondée de demandes de soutien de la part de communautés lésées par les actions des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger. Les dommages sont considérables, à savoir meurtres, mutilations et agressions sexuelles commis par les agents de sécurité et les policiers chargés de la surveillance des mines, expulsions forcées, perte des moyens de subsistance, projets imposés en violation du droit des Autochtones à donner leur consentement, menaces contre les défenseurs des droits de la personne et de l'environnement, travail forcé, effets sur la santé dus à la contamination des sols, de l'air et de l'eau potable, destruction de sites sacrés et dégradation généralisée et durable de l'environnement¹⁷.

Les gens s'adressent à nous pour des raisons évidentes et logiques. Ils ont affaire à une société domiciliée au Canada qui lève des fonds sur les marchés boursiers canadiens, qui prend des décisions stratégiques au Canada sur la manière dont elle mènera ses activités à l'étranger et qui reçoit presque certainement un soutien financier et/ou politique du gouvernement canadien. Le simple nombre de sociétés minières canadiennes qui font avancer des projets dans le monde entier explique les niveaux élevés de préjudice. Bien que les chiffres varient, le Canada accueille plus de sociétés minières que tout autre pays du monde, soit plus de 1 400 sociétés d'exploitation et de prospection minières qui opèrent dans près de 100 pays¹⁸. Mais, qu'est-ce qui explique la domination minière du Canada?

17 Pour des exemples de ces préjudices, consultez Coumans, C. 2023. *Canada's Mining Dominance and Failure to Protect Environmental and Human Rights Abroad: Brief Accompanying Testimony* fournis par Catherine Coumans chez MiningWatch Canada le 6 février, auprès du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (CIIT). Ottawa : MiningWatch Canada <https://www.miningwatch.ca/sites/default/files/backgroundbrief-canadasroleinminingabuseabroadfebruary142023.pdf>

18 Le gouvernement du Canada. Actifs miniers canadiens. Janvier 2024 https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications/publications-rapports-mines-materiaux/actifs-miniers-canadiens/19324?_gl=1*1ayp1q0*_ga*MTUwMDE4Mjg2NC4xNzI1MjIwODcz*_ga_C2N57Y7DX5*MTczMjkwOTUwOC4xLjEuMTczMjkwOTU2MC4wLjAuMA

Le rôle historique du Canada en tant que source de matières premières pour les pays colonisateurs européens et son développement en tant qu'État colonial fondé sur le vol de terres autochtones ont grandement influencé son statut de « pays minier ». La priorité donnée à l'exploitation minière en tant que meilleure utilisation des terres s'est avérée un terrain fertile pour le développement d'une expertise en matière de financement minier, d'ingénierie minière et de services juridiques et de conseil spécialisés. Ce pôle d'expertise minière explique, en partie, pourquoi le Canada est devenu une destination de choix pour les sièges sociaux des multinationales.

La faiblesse de la réglementation financière canadienne est également très attrayante pour les multinationales. La faiblesse des exigences en matière de divulgation signifie que les sociétés n'ont pas à informer leurs actionnaires, ou qui que ce soit, en profondeur sur les effets néfastes de leurs activités, et la faiblesse des règles de transparence facilite l'évasion fiscale, en particulier par le biais de filiales offshore. Le rôle effectif du Canada en tant que paradis fiscal ou « pavillon de complaisance » explique pourquoi plusieurs multinationales minières légalement domiciliées au Canada n'y ont qu'une boîte postale ou un cabinet d'avocat.

L'important soutien politique et financier apporté par le gouvernement aux sociétés canadiennes opérant à l'étranger est également un argument de vente. Les ambassades et les hauts-commissariats canadiens ont pour mission de promouvoir et de protéger les intérêts miniers canadiens à l'étranger¹⁹ en permettant aux sociétés minières d'accéder à des services

essentiels de délégués commerciaux, par exemple pour régler des différends fiscaux avec des pays étrangers, tout en étant soutenues par les dispositions des accords de libre-échange et d'investissement qui protègent leur potentiel de profit.

Qu'une société minière emploie des milliers de travailleurs au Canada ou aucun, qu'elle paie des impôts ici, que son PDG vive au Canada ou y mette rarement les pieds, les sociétés savent qu'en établissant leur siège social ici, elles bénéficient de l'ensemble des avantages offerts par le gouvernement canadien et sont à l'abri de toute obligation de rendre des comptes. En 25 ans, nous n'avons vu que peu de changements significatifs. Mais, nous sommes devenus des experts des nombreuses façons dont le Canada se soustrait à son devoir de mettre fin aux abus des sociétés et de protéger les droits de la per-

Le Canada ne dispose toujours pas de lois permettant de tenir les sociétés canadiennes responsables des abus commis à l'étranger.

sonne. Il est plus que temps de changer.

Rechercher la justice par le recours aux tribunaux

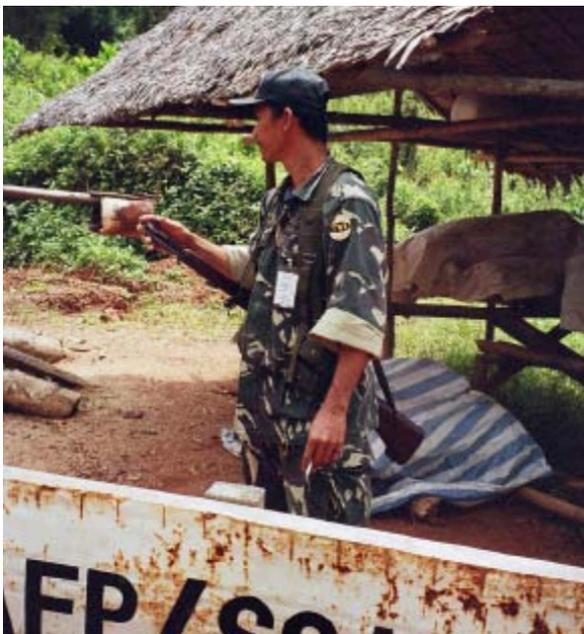
Le Canada ne dispose toujours pas de lois permettant de tenir les sociétés canadiennes responsables des abus commis à l'étranger. La seule loi canadienne applicable est la *Loi sur la*

19 Depuis la fin de 2013, le mandat des missions canadiennes à l'étranger visant à promouvoir et à protéger les intérêts canadiens à l'étranger a été renforcé dans le cadre du Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada, qui définit son approche de la « diplomatie économique ». Pour en savoir plus sur les méfaits de cette approche, consultez le mémoire 2024 de MiningWatch adressé à la rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de la personne « *Putting Voices at Risk: Government of Canada prioritizes economic interest of Canadian mining companies over the safety of human rights and environmental defensive rights* ». https://miningwatch.ca/sites/default/files/unbrief_marylalor_june2024.pdf

corruption d'agents publics étrangers, une loi anti-corruption au champ d'application limité, connue pour la faiblesse de son application.

Lorsque MiningWatch a été fondée en 1999, une seule action civile transnationale avait été intentée contre une multinationale minière canadienne. En 1997, vingt-trois mille Guyanais ont intenté un recours collectif contre Cambior Inc. pour négligence après la rupture de la digue de résidus de la mine d'Omai, qui a déversé 1,5 milliard de litres de résidus aurifères contenant du cyanure dans les rivières Omai et Essequibo en 1995. En 1998, un tribunal canadien a refusé d'instruire l'affaire au motif que les tribunaux guyanais étaient mieux placés pour le faire, ce qui a eu pour effet de geler pendant 11 ans les nouvelles affaires transnationales intentées au Canada contre des sociétés minières canadiennes. Depuis 2009, seulement une poignée d'autres cas ont cheminé devant les tribunaux. Trois autres affaires ont été rejetées et cinq ont été réglées à l'amiable au nom des plaignants²⁰.

20 Le 27 novembre 2024, la Cour supérieure de l'Ontario a rejeté un recours déposé contre Barrick Gold par 32 plaignants autochtones Kuria de Tanzanie qui allèguent que la police tanzanienne qui assure la sécurité à la mine d'or North Mara de Barrick a tiré, battu et torturé plusieurs membres de leurs familles, entraînant la mort dans certains cas. Au moment de mettre sous presse notre rapport, nous ignorons si les demandeur-resse:s feront appel de la décision.



Six des neuf affaires portées devant les tribunaux impliquent des violences présumées de la part des agents de sécurité de la mine à l'encontre de membres de la communauté, notamment des tirs, des agressions physiques, des meurtres, des tortures et des viols. MiningWatch a soutenu les communautés affectées dans quelques-unes de ces affaires et nous avons vu à quel point il est difficile d'intenter une action en justice. Lorsqu'il s'agit de demander justice pour des préjudices commis par des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger, les tribunaux canadiens, à de rares exceptions près, rejettent les causes.

Créer et renforcer les mécanismes non judiciaires

En 1999, le Canada était non seulement une juridiction hostile aux actions en justice des victimes étrangères d'abus miniers, il ne disposait



À gauche : paramilitaire armé au point de contrôle de TVI Pacific, Siocon, Philippines, vers 2004. (C. Coumans, MiningWatch Canada) ; à droite : Des dirigeants kanaks s'expriment lors d'une conférence de presse à Ottawa en 2003 pour dénoncer le projet de mine de nickel Goro d'Inco en Nouvelle-Calédonie. (C. Coumans, MiningWatch Canada)

pas non plus de mécanismes non judiciaires de responsabilisation des sociétés. Nous avons très vite compris que ces deux éléments étaient importants. Dans plusieurs cas, les communautés veulent que les dommages cessent et souhaitent avoir accès à des recours, mais elles préfèrent parfois éviter des batailles juridiques longues, stressantes, coûteuses et imprévisibles.

En 2000, le Canada a décidé de mettre en œuvre les Principes directeurs volontaires de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en créant un « Point de contact national » (PCN), c'est-à-dire un bureau chargé d'accepter les plaintes concernant les violations des Principes directeurs par les sociétés. Dix-neuf des 26 plaintes déposées auprès de ce bureau depuis concernaient une société minière canadienne.

Mais, le bureau reste inefficace par ses pouvoirs limités. Contrairement aux PCN d'autres pays, le PCN canadien ne détermine jamais si les sociétés ont effectivement violé les Principes directeurs de l'OCDE et aucune des plaintes relatives à l'exploitation minière n'a abouti à une réparation pour les personnes qui se sont déclarées lésées. En fait, plusieurs témoignages de personnes ayant suivi cette procédure affirment qu'elle a aggravé les préjudices subis²¹.

Au cours de nos cinq premières années d'existence, les députés, les fonctionnaires et les médias ont surtout réagi avec scepticisme, voire incrédulité, aux allégations de violations flagrantes des droits de la personne liées aux sociétés minières canadiennes. Le point de bascule s'est toutefois produit en 2004, lorsque

21 MiningWatch Canada et l'OCDE OECD Watch. *Proposed revisions to National Contact Point procedures again fall short of necessary Reforms*. Mai 2002. https://miningwatch.ca/sites/default/files/feedbackncpproposedrevisedproceduresmay2020220_0.pdf



Des appels au changement de plus en plus nombreux

La réaction au rapport parlementaire de 2005 a véritablement galvanisé la participation de la société civile autour de ces questions. Le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE), cofondé par MiningWatch, a été créé à cette époque pour consolider et articuler l'élan et les préoccupations de la société civile concernant les abus liés aux sociétés canadiennes opérant à l'étranger. Aujourd'hui, le réseau compte plus de 40 organisations membres de la société civile qui s'efforcent de mettre un terme aux abus commis par les sociétés canadiennes dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. MiningWatch a toujours joué un rôle de premier plan au sein du comité directeur.

En haut : Conférence de presse de tous les partis en 2022 après le dépôt des projets de loi C-262 et C-263, qui présentaient un projet de loi sur la diligence raisonnable et accordaient au CORE des pouvoirs d'enquête. (RCRCE) ; en bas : Les membres du RCRCE présentent une pétition en 2023 signée par plus de 43 000 Canadiens exigeant une action sur la responsabilité des entreprises. (RCRCE)

nous avons soutenu la visite au Canada de dirigeants autochtones Subanon de Canatuan, sur l'île philippine de Mindanao. Leur témoignage devant le sous-comité des droits de la personne et du développement international de la Chambre des communes a joué un rôle essentiel dans la publication, l'année suivante, d'un rapport parlementaire qui fustigeait le PCN pour ses échecs et recommandait que le Canada établisse des normes juridiques claires pour garantir la responsabilité des sociétés²².

Comme on pouvait s'y attendre, la réaction du Canada au rapport a été faible. Mais, il a organisé des tables rondes multipartites en 2006 qui ont offert une rare occasion aux personnes affectées par les sociétés canadiennes de venir au Canada pour témoigner de leurs expériences et ont suscité une attention médiatique importante. Nous avons siégé au groupe consultatif des tables rondes et nous avons corédigé le rapport final de la Table ronde nationale en 2007. Au cours de cette période, le débat public a évolué de manière significative, passant du scepticisme quant à l'existence d'un problème à la focalisation sur les solutions à y apporter.

Dès 2005, nous avons organisé notre propre table ronde²³ et commencé à élaborer un cadre politique pour la réglementation des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger²⁴. Des experts juridiques et des partenaires des pays du Sud nous ont fait part de la nécessité d'une réglementation et de la manière de l'encadrer, soulignant que la mesure la plus réalisable sur

22 *L'exploitation minière dans les pays en développement - La responsabilité sociale des entreprises*, 14e rapport, 38e Parlement, première session. Mars 2005. <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/38-1/FAAE/rapport-14>.

23 MiningWatch Canada. *Regulating Canadian Mining Companies Operating Internationally: background documents*. Octobre 2005. <https://miningwatch.ca/blog/2005/10/20/regulating-canadian-mining-companies-operating-internationally-background-documents>

24 MiningWatch Canada. *Policy Framework for the Regulation of Canadian Mining Companies Operating Internationally*. Novembre 2005 <https://miningwatch.ca/sites/default/files/2policyframework.pdf>



Un autel pour Mariano Abarca. (Jen Moore)

Attaques contre les défenseur·euse·s de l'environnement

Mariano Abarca était un défenseur de l'environnement mexicain qui a été tué en 2009 alors qu'il dénonçait la société minière canadienne Blackfire Exploration. Plus de 1 000 pages de documents internes de l'ambassade révèlent comment l'ambassade du Canada au Mexique a fait pression sur les autorités mexicaines pour faire avancer les opérations de Blackfire, mettant ainsi la vie de Mariano en danger. Après avoir épuisé les voies juridiques extrêmement limitées au Canada pour obtenir justice, MiningWatch a co-déposé une pétition avec la famille de Mariano, des avocats et le Justice and Corporate Accountability Project (JCAP) contre le Canada devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la toute première pétition à examiner le rôle que les ambassades canadiennes peuvent jouer dans la mise en danger de la vie des défenseurs de l'environnement par leur soutien aux intérêts miniers canadiens. Pour en savoir plus, consultez justice4mariano.net.



Des habitant-e-s de Didipio bloquent l'accès à la mine d'OceanaGold dans la province de Nueva Vizcaya, aux Philippines, en 2019. (Kalikasan PNE)

le plan politique consisterait à refuser le soutien politique et financier du gouvernement aux entreprises impliquées dans des abus. Cette demande allait devenir le point central des 19 années de campagne suivantes et reste d'actualité aujourd'hui.

Suite à une recommandation du rapport de la Table ronde nationale de 2007, MiningWatch a fait pression, avec le RCRCE, pour que soit instauré un poste d'ombudsman du secteur extractif, un chien de garde efficace pour les sociétés, qui serait indépendant, et doté des pouvoirs nécessaires pour mener des enquêtes approfondies sur les allégations d'abus et qui pourrait faire des recommandations pour retirer le soutien critique du gouvernement aux sociétés minières canadiennes reconnues comme violant les droits de la personne.

Au lieu de cela, le gouvernement fédéral a créé, en 2009, un poste de « conseiller en RSE », doté d'un faible mandat qui s'est avéré totalement inefficace et qui a finalement été supprimé en 2018. Toujours en 2009, le Projet de loi d'initiative parlementaire C-300²⁵ a été déposé. Il reprenait des éléments de notre demande relative à un poste d'ombudsman. L'année suivante, le Projet de loi a été rejeté de justesse par le Parlement, à six voix près. Mais, les audiences du comité sur le projet de loi ont fourni d'autres occasions d'éducation, de sensibilisation et de témoignages, notamment de la part des personnes affectées par l'exploitation minière. Le mouvement en faveur de la responsabilité des sociétés prenait de l'ampleur !

En collaboration avec le RCRCE, nous avons finalement obtenu un engagement du gouvernement du Canada en faveur d'un poste d'ombudsman efficace en janvier 2018. Cependant, plus d'un an plus tard, lorsque le décret gouvernemental établissant le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) a finalement été adopté, un lobbying intensif de l'industrie avait réussi à supprimer l'indépendance du Bureau, ainsi que les pouvoirs d'enquête nécessaires que le gouvernement s'était engagé à donner à l'OCRE. Cinq ans après la création du Bureau, nous avons fait part de nos préoccupations lors de l'examen de l'OCRE par le gouvernement du Canada en 2024²⁶, ce qui montre que la nécessité d'un OCRE efficace est plus grande que jamais. Il faut cependant lui accorder les pouvoirs d'enquête nécessaires pour obtenir des documents et des témoignages et il doit être indépendant du gouvernement.

25 *Loi sur la responsabilité des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement* (avril 2009) <https://openparliament.ca/bills/40-3/C-300/#:~:text=The%20purpose%20of%20this%20enactment,Canadian%20corporations%20in%20developing%20countries>.

26 MiningWatch Canada. *Submission to Canadian Ombudsperson for Responsible Enterprise Review Committee*. Le 28 octobre 2024 <https://miningwatch.ca/sites/default/files/core-review-submission-october-28-2024.pdf>

Une voie vers la responsabilité : une législation contraignante en matière de diligence raisonnable

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis que le rapport parlementaire de 2005 a appelé à l'adoption de « normes juridiques » pour obliger les sociétés minières canadiennes à rendre des comptes, les gouvernements fédéraux successifs, conservateurs et libéraux confondus, ont eu recours à des stratégies tirées du même livre de recettes pour éviter cet appel. Face à un flot continu d'allégations d'abus liées aux sociétés minières canadiennes et aux demandes persistantes de mesures efficaces de la part de la société civile, le Canada a réagi par une série de lignes directrices volontaires²⁷. Au fur et à mesure que les activités minières se développent dans le monde, les dommages qu'elles causent et la reconnaissance de ces dommages se sont accrues.

En réaction, on a assisté, au cours des 25 dernières années, à une prolifération mondiale d'initiatives volontaires et de lignes directrices visant à remédier aux effets dévastateurs de l'exploitation minière, à commencer par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme en 2000. Mais, aucune de ces initiatives volontaires n'a changé les dommages permanents causés par les projets miniers dans le monde entier. Il n'est pas surprenant que le fait de demander aux sociétés accusées d'abus horribles d'être leur propre juge et jury n'ait pas permis de mettre un frein aux mauvais comportements.

C'est pourquoi nous avons insisté aux côtés du RCRCE pour que le Canada adopte une législation contraignante sur les droits de la personne et la diligence raisonnable en matière d'envi-

ronnement. Le gouvernement du Canada doit imposer par la loi que les sociétés canadiennes opérant à l'étranger prennent des mesures concrètes pour identifier et prévenir les violations des droits de la personne et de l'environnement causées par leurs activités (y compris celles des filiales et des sous-traitants) et rendre compte publiquement de leurs efforts. La législation créera également une cause d'action légale qui permettra à toute personne lésée par une société canadienne opérant à l'étranger, ou par ses filiales et sous-traitants, d'intenter une action en justice devant les tribunaux canadiens.

Les mesures volontaires ont échoué. Mais, le modèle de législation sur la diligence raisonnable du RCRCE présente la voie à suivre dont nous avons besoin.



Des militant-e-s manifestent devant l'assemblée annuelle des actionnaires de Nevsun à Vancouver en 2019, pour dénoncer le travail forcé dans la mine de l'entreprise en Érythrie. (Amnistie Internationale Canada)

27 Il y a eu une série de politiques gouvernementales volontaires, à commencer par « Renforcer l'avantage canadien : stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger » (2009) à la plus récente, « Conduite responsable des entreprises à l'étranger : stratégie du Canada pour l'avenir » (2022). Si le gouvernement canadien affirme qu'il « attend » des sociétés canadiennes qu'elles « respectent les droits de la personne et se conforment aux lois applicables partout où elles opèrent au Canada et à l'étranger », il ne les y oblige pas et refuse même de reconnaître que ces sociétés exercent leurs activités dans l'illégalité ou violent les droits.

Perspectives d'avenir : l'intensification de l'exploitation minière se heurte à une résistance puissante

Notre théorie du changement

La théorie du changement de MiningWatch est simple. L'accès à la réparation des préjudices causés par l'industrie minière est un élément crucial de notre travail. Mais, c'est en établissant des mécanismes juridiques solides pour prévenir les préjudices que nous parviendrons à un changement durable.

Nous avons consacré les 25 dernières années à nous assurer que lorsqu'une société minière met les pieds pour la première fois dans une communauté, elle se heurte à quelque chose, il ne lui suffit pas de tout simplement débarquer. Il pourrait s'agir d'un processus d'évaluation efficace permettant de déterminer le véritable impact environnemental et social des projets, avec le pouvoir d'éliminer ceux dont le coût est trop élevé.

Il pourrait s'agir d'une norme plus stricte en matière de sécurité des résidus, garantissant que les projets industriels sont construits pour résister aux crues soudaines et aux autres dures réalités du changement climatique. Il pourrait s'agir d'une obligation de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement, obligeant les sociétés à réfléchir aux conséquences de leurs projets sur l'environnement et les droits de la personne et à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les abus.

Dans l'idéal, il s'agirait de tous ces mécanismes et d'autres encore, afin de combler le fossé entre la manière dont l'exploitation minière se déroule et la manière dont elle devrait se dérouler.

Cela signifie surtout que les sociétés se heurtent à une forte organisation communautaire,

où les communautés disposent de processus efficaces pour déterminer d'abord si l'exploitation minière doit avoir lieu, où elle pourrait être appropriée et dans quelles conditions, où elles ont le pouvoir de négocier de meilleurs résultats et des accords de bénéfices et, surtout, où leur droit de dire non est respecté.

Au fil des ans, MiningWatch s'est efforcée d'aider les gens à mieux comprendre le fonctionnement de l'industrie minière dans tous les sens du terme, soit les aspects techniques fondamentaux du cycle de vie d'une mine, les complexités liées au financement, la multitude de façons dont le gouvernement canadien soutient cette industrie, les tactiques courantes des sociétés pour s'implanter dans les communautés et bien d'autres choses encore.

Le partage des connaissances au moment où l'exploitation minière débute ou lorsqu'une menace se profile peut faire une réelle différence en matière de prévention des préjudices. Cela peut signifier qu'il faut soutenir les communautés en leur fournissant des outils supplémentaires tels que des études d'entreprise, des évaluations environnementales indépendantes ou des analyses de l'eau, ainsi que des moyens potentiels pour défendre leurs intérêts à mesure qu'elles définissent leurs propres programmes et stratégies.

Si nous ne sommes pas l'organisation adéquate, nous pouvons souvent mettre les communautés en contact avec celles dont elles ont besoin. C'est pourquoi nous avons participé à la création de la base de données « Find a Mining Expert » (FAIME), une liste en ligne d'experts mondiaux à l'intention des organisations qui soutiennent les communautés autochtones et autres populations locales affectées par l'exploitation minière, afin d'améliorer l'accès aux services scientifiques, socio-économiques, ju-

ridiques et techniques pour mieux prévenir et atténuer les impacts de l'exploitation minière²⁸.

Ce travail a un impact. Au cours des 25 dernières années, nous avons constaté un changement notable dans l'agenda et la dynamique de l'intervention communautaire. À mesure que les gens sont mieux informés et plus expérimentés en ce qui concerne les effets tangibles de l'exploitation minière, et qu'ils se connectent à de solides réseaux régionaux de soutien qui se sont formés à l'échelle mondiale, ils s'adressent à nous à un stade beaucoup plus précoce de l'exploitation minière et se préparent à organiser des campagnes vigoureuses pour prévenir d'autres préjudices. Nous considérons que notre collaboration dans ce qui est véritablement un effort mondial et collectif en faveur d'une intervention précoce comme la plus grande contribution de MiningWatch au cours des 25 dernières années. Cette dynamique est sans aucun doute positive.

Alors que nous réfléchissons à cette étape importante, nous devons prendre en compte le fait que les communautés interviennent à des stades plus précoces, car de plus en plus de communautés sont affectées par de nouveaux projets d'exploration dans des régions qui ont rarement connu l'exploitation minière industrielle auparavant. Vingt-cinq ans après la création de MiningWatch, nous assistons à une accélération de l'exploitation minière à travers le monde comme nous ne l'avons jamais vue auparavant. Pourquoi en est-il ainsi? Que faut-il faire?

Diplomatie économique et commerce

Les règles mondiales en matière de commerce et d'investissement établies dans les années 1990, à l'époque de la création de MiningWatch, ont joué un rôle majeur en facilitant l'expansion massive de l'exploitation minière dans le monde. À ce jour, le Canada a conclu 15 accords de libre-échange avec 51 pays différents, 14 autres sont en cours de négociation ou en attente de ratification et des dizaines d'autres accords bilatéraux d'investissement sont en vigueur²⁹. Le Canada en est présentement aux derniers stades de négociation d'un accord commercial avec l'Équateur, un accord dont les représentants des deux pays ont explicitement déclaré qu'il visait à favoriser les investissements miniers dans le pays. Ces négociations se déroulent dans un contexte de répression des protestations sociales, de criminalisation des dirigeants communautaires et de militarisation des zones entourant les projets d'exploration canadiens existants³⁰.

Le Canada négocie régulièrement l'infâme mécanisme de Règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) dans ces accords, un mécanisme juridique qui permet aux sociétés de poursuivre les gouvernements devant des tribunaux internationaux si elles estiment que leur profit potentiel a été entravé par des décisions étatiques, telles que la révocation ou l'absence d'approbation ou d'un renouvellement d'un permis d'exploitation minière ou l'augmentation des redevances.

28 Pour en savoir plus, consultez <https://www.faime.org>

29 Le gouvernement du Canada. *Accords de libre-échange du Canada*. Accédé en novembre 2024 <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/fta-ale-canada.aspx?lang=fra&ga=2.236416705.1525042052.1732986069-1657076946.1732986069>

30 Pour en savoir plus sur les préjudices liés aux projets miniers canadiens en Équateur : MiningWatchCanada. *Canada's Mining Footprint in Ecuador: A brief on the impacts of mining as trade negotiations advance*. Septembre 2024. https://miningwatch.ca/sites/default/files/brief_mining_impact_ecuador_fta_2024.pdf



Il n'est pas rare que, dans le sillage de luttes acharnées menées par les communautés affectées pour protéger leurs territoires et empêcher les sociétés transnationales d'exploiter des mines, ces mêmes sociétés intentent des procès devant des tribunaux à huis clos, déposant des plaintes de plusieurs millions ou milliards de dollars contre le gouvernement d'accueil. Nous avons assisté à une croissance explosive du recours à l'ISDS et des montants réclamés par les sociétés minières³¹. Vingt-huit plaintes ont été déposées contre des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour la seule année 2023, où les gouvernements ont été condamnés à verser des milliards de dollars de compensation à des investisseurs étrangers³².

La duplicité de l'engagement prétendu des sociétés minières à contribuer au bien-être des communautés tout en menaçant les finances de l'État, en soutirant potentiellement des fonds sur des budgets essentiels comme la santé et l'éducation, est stupéfiante. Le simple risque de telles poursuites crée ce que David Boyd, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de la personne et l'environnement, appelle un « frein réglementaire » à la volonté des pays de prendre des décisions dans l'intérêt de

Arrêtez les poursuites !

En 2015, MiningWatch a aidé à organiser la tournée « Stop the Suits » de militants salvadoriens au Canada, en prévision d'une décision imminente du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), géré par la Banque mondiale. Une décision du tribunal aurait pu contraindre le Salvador à verser à la société minière canado-australienne OceanaGold 301 millions de dollars, soit l'équivalent de 5 % du produit intérieur brut du Salvador, pour ne pas l'avoir autorisée à construire une mine d'or. Le projet ne répondait même pas aux exigences réglementaires en vigueur. Dans ce cas rare, le tribunal a donné raison au Salvador, qui s'est vu accorder huit millions de dollars pour récupérer une partie de ses frais juridiques.

Toutefois, rien ne pourra ramener les militants assassinés pour s'être opposés à la mine, ni dédommager les communautés ni le gouvernement du Salvador pour les sept années qu'ils ont passées à se battre dans cette affaire. La tournée, qui a été un succès coordonné au niveau international, a permis d'attirer l'attention sur la façon dont l'arbitrage entre investisseurs et États menace la prise de décision démocratique, la santé publique et l'environnement.

Photo : Les membres du Mining Injustice Solidarity Network (MISN) et leurs alliés organisent un « tribunal kangourou » dans le quartier financier de Toronto en solidarité avec le peuple du Salvador, afin de mettre en lumière la façon secrète dont les procès d'arbitrage international sont réglés. (Allan Lissner)

31 Certaines sociétés utilisent même les menaces de l'ISDS comme stratégie d'investissement spéculative, en cherchant à obtenir des permis dans des zones susceptibles d'être refusées, sachant qu'elles peuvent récolter une manne par le biais d'un arbitrage international. Il existe même des fonds spéculatifs et des cabinets d'avocats spécialisés dans le financement et la poursuite de telles plaintes. Pour en savoir plus, consultez MiningWatch Canada, Centre de droit de l'environnement, Institute for Policy Studies. *Extraction Casino: Mining companies gambling with Latin American lives and sovereignty through supranational arbitration*. https://miningwatch.ca/sites/default/files/ISDS_report_final.pdf

32 Bettina Müller, Luciana Ghiotto. *ISDS in numbers: Impacts of investment arbitration against Latin America and The Caribbean*. Transnational Institute. Octobre 2024 <https://www.tni.org/en/publication/isds-in-numbers-1>

la protection de l'eau, des droits de la personne et de la souveraineté de l'État.

Même Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères au moment de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 2018, a réussi à retirer cette version de l'ISDS de la table, en déclarant fièrement : « L'ISDS élève les droits des sociétés au-dessus de ceux des gouvernements souverains. En le supprimant, nous avons renforcé le droit de notre gouvernement à réglementer dans l'intérêt public, pour protéger la santé publique et l'environnement (trad.) ³³» Pourtant, le Canada continue de défendre son inclusion dans les accords commerciaux afin de protéger les intérêts miniers et se bat fréquemment pour soutenir les sociétés minières canadiennes qui l'utilisent.

Dans le monde entier, face à des menaces de poursuites ou à des poursuites effectives, les gouvernements sont revenus sur des décisions importantes, qui refusaient d'approuver des projets miniers, de fermer une mine, de ne pas renouveler le bail ou de ne pas accorder de permis. Par exemple, après 20 ans d'exploitation, le géant minier canadien Barrick Gold s'est vu refuser un renouvellement de permis en 2020 pour sa mine d'or Porgera Joint Venture en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Après que la société eut intenté une action en justice contre le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de l'ISDS, ce dernier a fait marche arrière et la mine a repris ses activités. Barrick était déjà rompu à l'utilisation de l'ISDS. Peu avant de porter plainte contre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Barrick et son partenaire chilien Antofagasta avaient obtenu une décision de 11 milliards de dollars au Centre international pour le règlement des différends relatifs

aux investissements (CIRDI) géré par la Banque mondiale contre le Pakistan, lorsque la société s'était vu refuser un permis d'exploitation de sa concession de Reko Diq dans la province du Baloutchistan³⁴. Des négociations ont eu lieu et, selon Barrick, l'exploitation minière devrait débuter en 2028.

En recourant à l'ISDS, les sociétés prennent effectivement les gouvernements en otage afin de mettre en production des projets miniers, de prolonger la durée de vie d'une mine bien au-delà de ce qui avait initialement été proposé, ou simplement d'obtenir des compensations. Tant et aussi longtemps que ces types d'accords resteront en vigueur, l'exploitation minière continuera à s'accélérer, au gré des investisseurs, tout en ignorant les besoins des personnes les plus affectées par ces projets.

Prévenir la ruée vers les nouveaux projets miniers en réformant les accords commerciaux injustes

MiningWatch soutient un mouvement mondial croissant qui exhorte les gouvernements à se retirer des accords commerciaux injustes qui incluent l'ISDS et qui sapent la démocratie et priorisent les intérêts des investisseurs étrangers au détriment de la protection de la santé des populations, des écosystèmes vitaux et du climat. Ce travail n'est certainement pas nouveau. Les puissantes manifestations organisées en 1999 à Seattle et en 2001 dans la ville de Québec s'inscrivaient dans le cadre d'un mouvement mondial visant à contrer l'emprise croissante des sociétés et à se protéger contre les abus de pouvoir. Ces mouvements ont connu des revers

33 Bureau du très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada. *Discours du premier ministre Trudeau et de la ministre Freeland lors de la conférence de presse concernant l'Accord États-Unis-Mexique-Canada*. Le 1er octobre 2018 <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2018/10/01/discours-du-premier-ministre-trudeau-et-de-la-ministre-freeland-lors>

34 Asif Shahzad. *Pakistan's top court endorses Barrick Gold's \$10 bln mining investment*. Reuters. Le 9 décembre 2022 <https://www.reuters.com/markets/asia/pakistans-court-endorses-settlement-with-barrick-gold-over-mining-project-2022-12-09/>

importants au fil des ans. Mais, de nos jours, les dangers de ces structures injustes sont évidents et certains gouvernements, et pas seulement les mouvements sociaux, tentent de se dégager de la protection excessive des investissements des sociétés. Plusieurs pays d'Amérique latine se sont déjà retirés du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, tandis que de nombreux autres pays à travers le monde ont mis fin à des accords bilatéraux d'investissement ou se sont retirés d'importants traités d'investissement en raison notamment de la présence de clauses ISDS.

Cette année, l'Équateur a réaffirmé son interdiction constitutionnelle des ISDS lors d'un référendum national. Dans le même temps, les Équatoriens demandent d'urgence l'arrêt des négociations de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur, qui pourrait inclure des dispositions relatives aux ISDS en dépit de l'interdiction³⁵. Avec d'autres alliés, MiningWatch a soutenu une délégation de femmes autochtones et de défenseurs des droits de l'Équateur au Canada en 2024 pour amplifier cet appel.

Comme l'a déclaré Zenaida Yasacama, vice-présidente de la *Confederation of Indigenous Nationalities in Ecuador*, lors d'une conférence de presse sur la colline du Parlement : « L'expansion et l'intensification de l'activité minière canadienne sur le territoire des peuples autochtones et des communautés paysannes ont donné lieu à la déforestation et à la destruction de zones humides vitales, de forêts et de territoires ancestraux. Cette situation menace non seulement no-

tre biodiversité, mais aussi la vie et la culture de nos peuples. Nous réitérons notre profond rejet de l'accord de libre-échange en cours de négociation, qui ouvrira plus grand la porte aux abus et aux violations des droits de la personne de la part des sociétés minières (trad.)³⁶ »



Zenaida Yasacama, vice-présidente de la CONAIE, s'exprime lors d'une conférence de presse sur la Colline du Parlement. (CPAC)

Minéraux critiques : un nouveau cadre pour un vieil agenda

Les accords commerciaux ne sont pas le seul mécanisme responsable de l'accélération de l'exploitation minière. Vers 2016, les réalités matérielles d'une transition énergétique mondiale sont devenues plus évidentes. L'électrification du secteur des transports était de plus en plus au cœur de cette transition, un véhicule électrique moyen nécessitant environ six fois plus de métaux et de minéraux qu'un véhicule à essence³⁷. La Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie prévoient que la production mondiale de métaux et de minéraux devrait être multipliée par 2 à 20 d'ici 2050 pour répondre à la demande

35 Alianza por los derechos humanos Ecuador. *Alertamos sobre las amenazas del Tratado de Libre Comercio TLC de Ecuador-Canadá: un pacto que expande la minería y vulnera los derechos humanos, de la naturaleza y la soberanía nacional*. Le 22 octobre 2024 <https://alianzaddhh.org/alertamos-sobre-las-amenazas-del-tratado-de-libre-comercio-tlc-de-ecuador-canada-un-pacto-que-expande-la-mineria-y-vulnera-los-derechos-humanos-de-la-naturaleza-y-la-soberania-nacional/>

36 CPAC. *Ecuadorian Women Bring Mining Concerns to Ottawa*. Le 2 octobre 2024 <https://cpac.ca/a-la-une/l-episode/exploitation-miniere--preoccupations-de-femmes-equatoriennes--2-octobre-2024?id=d404d6c9-a0d5-49f6-ab5b-66362dc6f797>

37 Agence internationale de l'énergie. *World Energy Outlook Special Report: The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*. Mars 2022 <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions/executive-summary>



À gauche : les titres miniers des projets Falchani (lithium) et Macusani (uranium) sont situés autour et au sommet du glacier Quelccaya (Puno, Pérou). (DHUMA) ; à droite : Salines au Chili visées par l'exploitation du lithium. (Ramón Balcázar)

de technologies « de transition », en particulier pour le cuivre, le lithium, le nickel, le graphite, le cobalt et les terres rares. Tout cela signifiait une augmentation de l'exploitation minière.

C'est à cette époque que nous avons assisté à un important changement de discours dans l'industrie minière. Les sociétés ont commencé à présenter leurs projets miniers destructeurs comme « verts » et « respectueux du climat », se positionnant auprès des communautés affectées par l'exploitation minière, des gouvernements et des investisseurs comme les parrains de la transition vers les énergies renouvelables. Simultanément, elles utilisaient les projections de la demande comme prétexte pour obtenir davantage de fonds publics pour l'exploration et des investissements majeurs de la part d'investisseurs désireux de capitaliser sur cette transition énergétique à forte intensité de métaux.

Pendant ce temps, les communautés, du Chili au Québec en passant par la Papouasie-Nouvelle-Guinée sonnaient l'alarme et déclaraient qu'elles ne voulaient pas être les « zones de sacrifice » de cette nouvelle économie

électrifiée et de la surconsommation continue des pays du Nord. Que fallait-il faire?

En 2019, nous avons invité certaines de ces communautés et plusieurs alliés à notre conférence « Pour que le climat ait meilleure mine: Comment fournir les minéraux nécessaires aux énergies renouvelables? » pour répondre à cette principale question : pouvons-nous sortir de la crise climatique par l'exploitation minière³⁸? Les uns après les autres, les conférenciers ont décrit un scénario dans lequel l'industrie minière mondiale, elle-même responsable de certaines des pires catastrophes environnementales de l'histoire, s'appuyait sur les projections de la demande en métaux de transition pour justifier une expansion fulgurante de l'extraction des ressources, une pression en faveur de normes moins strictes et l'accélération de projets sans le consentement des Autochtones ou sans mesures de protection de l'environnement adéquates, tout en présentant leurs activités comme respectueuses de l'environnement et pleinement justifiées dans le cadre de la transition énergétique.

38 Pour en savoir plus sur la conférence, les principaux thèmes et les conclusions, consultez le rapport de Mining-Watch Canada. *Pour que le climat ait meilleure mine: comment fournir les minéraux nécessaires aux énergies renouvelables?* Novembre 2020 https://miningwatch.ca/sites/default/files/miningwatch_review_fr_page.pdf

Notre conférence a préparé le terrain pour le travail des années à venir. En 2021, nous avons uni nos forces à celles de l'*Environmental Justice Atlas* et de 25 communautés à travers les Amériques pour documenter et dénoncer les nouveaux efforts visant à écologiser les projets miniers existants dans le cadre du paradigme de la transition énergétique³⁹. Nous avons dénoncé un assaut de concessions minières et de nouveaux projets miniers de « transition énergétique » à travers les Amériques, provoquant un accaparement des terres et une spéculation généralisée dans cette nouvelle ruée vers certains métaux.

Depuis, le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont publié une série de stratégies sur les « métaux critiques » visant à accélérer l'extraction de métaux et de minéraux largement considérés comme stratégiques pour les intérêts nationaux. Ces politiques débloquent des milliards de dollars en incitations fiscales et en subventions directes pour développer les opérations minières au Canada et rivaliser sur le marché de la transition énergétique en positionnant le Canada comme source de certains métaux pour batteries et au moins comme participant à la fabrication de batteries et de véhicules électriques⁴⁰.

Lorsque la *stratégie fédérale en matière de minéraux critiques* a été publiée pour la première

fois en 2022, le message du gouvernement était largement axé sur la transition énergétique⁴¹. La stratégie a même été lancée la semaine même où le Canada accueillait la Conférence mondiale sur la biodiversité COP-15, qui a reconnu la perte catastrophique de la biodiversité dans le monde et a vu des pays comme le Canada s'engager à protéger 30 % des terres d'ici à 2030, ce qui est ironique étant donné que le boom des demandes des concessions minières peut rendre la protection des terres beaucoup plus difficile. La stratégie comprend 31 métaux et minéraux que le gouvernement considère comme « critiques », utiles à un large éventail d'applications, de la technologie des batteries à la fabrication d'armes, en passant par les soins de santé.

Lorsque le gouvernement fédéral a publié sa liste actualisée des minéraux critiques en 2024, le ton avait légèrement changé⁴². Les préoccupations liées à la reprise économique après-COVID, les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement et à la hausse de l'inflation, l'insécurité mondiale accrue avec les guerres en Ukraine et à Gaza, ainsi que d'autres questions qui se disputent l'attention mondiale, ont déplacé l'attention vers la promotion des intérêts économiques du Canada et la garantie de la sécurité nationale. En fait, à peu près au même moment, le Département américain de la Défense a annoncé un investissement majeur dans une mine de graphite au Québec, présentée

39 Environmental Justice Atlas, MiningWatch Canada. *Mapping Community Resistance to the Impacts and Discourses of Mining for the Energy Transition in the Americas*. Novembre 2021. https://miningwatch.ca/sites/default/files/2022-03-04_report_in_english_ejatlas-mwc.pdf

40 Au cours des dernières années, MiningWatch a publié plusieurs réponses aux différentes stratégies fédérales et provinciales sur les minéraux critiques. Consultez par exemple, Jamie Kneen. *How Critical Are Your Minerals? New Federal Strategy Doesn't Look Very New*. Le 9 décembre 2022. <https://miningwatch.ca/blog/2022/12/9/how-critical-are-your-minerals-new-federal-strategy-doesnt-look-very-new>

41 Le gouvernement du Canada. *The Canadian Critical Minerals Strategy. From exploration to recycling: Powering the Green and Digital Economy for Canada and the World*. <https://www.canada.ca/en/campaign/critical-minerals-in-canada/canadian-critical-minerals-strategy.html>

42 Le gouvernement du Canada. *Les minéraux critiques du Canada*. <https://www.canada.ca/fr/campagne/mineraux-critiques-au-canada/les-mineraux-critiques-une-occasion-pour-le-canada.html>

à l'origine aux communautés affectées comme un projet de transition énergétique⁴³. Il s'agit de l'un des premiers investissements directs de ce type et qui est probablement le prélude d'une tendance croissante dans les années à venir.

Au cours des 25 dernières années, nous avons constaté que la réaction du gouvernement canadien et de l'industrie minière aux problèmes de justice sociale complexes et profondément enracinés, même ceux causés par l'exploitation minière, est la même, à savoir plus d'exploitation minière. Le Canada continue de soutenir et de promouvoir l'expansion de l'exploitation de métaux précieux comme l'or, qui ne font pas explicitement partie des stratégies relatives aux minéraux critiques. Nous ne voyons nulle part la suppression de mesures incitatives pour l'exploitation de l'or afin de concentrer le soutien sur le développement de ces soi-disant projets de transition énergétique. Au lieu de s'attaquer de manière significative à la crise climatique existentielle à laquelle nous sommes confrontés, la stratégie canadienne en matière de minéraux critiques est une feuille de route qui garantit que nous continuerons à être un pays dominé par l'extraction des ressources pour les générations à venir.

Photos de haut en bas : Manifestation à Panama City contre l'exploitation minière à ciel ouvert en 2021. (CIAM) ; Josefina Tunki, la première femme présidente du peuple Shuar Arutam (PSHA) se tient debout avec d'autres femmes lors d'une manifestation en 2021 contre les efforts d'expansion de l'exploitation minière sur le territoire Shuar. (CGPSHA) ; Manifestation publique en 2019 près de l'esker Saint-Mathieu-Berry, une source d'eau potable, devant le site du projet Authier de mine de lithium développé par Sayona Mining au Québec. La pancarte indique « Des millénaires pour se construire, 18 ans pour le détruire ».



43 Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada. *Transition énergétique ou militaire? La subvention par l'armée américaine d'un projet de mine de graphite près de Montréal provoque la colère de la société civile.* Le 3 juin 2024. <https://miningwatch.ca/fr/news/2024/6/3/transition-energetique-ou-militaire-la-subvention-par-l-armee-americaine-dun-projet-de>

Prévenir les zones de sacrifice et protéger l'eau en tant que facteur critique

Le rythme auquel l'exploitation minière se développe dans le monde est stupéfiant. Mais, il en va de même pour le nombre d'endroits où les communautés luttent farouchement pour protéger l'eau, défendre leur territoire et exercer les droits et la souveraineté des Autochtones. La prévention des préjudices avant qu'ils ne se produisent reste un objectif majeur.

L'exploitation minière industrielle pourrait bientôt commencer dans l'écosystème le moins étudié et le plus sensible de la planète, à savoir les grands fonds marins. L'ampleur des impacts est inconnue. Mais, il est clair que l'exploitation minière des grands fonds causerait des dommages irréversibles à d'innombrables espèces des fonds marins, détruisant des habitats qui ont mis des millions d'années à se former et qui ne se reconstitueront pas à l'échelle du temps humain.

Si les permis accordés dans la seule zone de Clarion Clipperton entre Hawaï et le Mexique sont autorisés à être exploités, cela créerait la plus grande zone minière contiguë de la planète. Un mouvement mondial se développe pour protéger les grands fonds marins, déclarés par les Nations Unies patrimoine commun de l'humanité, et les gens s'organisent au-delà des frontières pour saisir cette occasion historique d'arrêter cette dévastation avant qu'elle ne commence en décrétant un moratoire immédiat sur l'exploitation minière des grands fonds marins dans les eaux internationales et, à terme, en l'interdisant totalement.

Les communautés s'organisent aussi pour mettre un terme à l'exploitation minière des grands fonds marins dans leurs eaux nationales.

L'arrêt de l'exploitation minière en eaux profondes est l'un des exemples les plus marquants de la prévention. Le leadership et l'opposition la plus forte viennent des voix autochtones dans le Pacifique, qui insistent sur le fait « qu'en tant que notre patrimoine commun, l'océan exige notre responsabilité commune pour sa protection ⁴⁴».

La menace que représente l'exploitation minière en eaux profondes est un exemple clair de l'expansion mondiale de l'exploitation minière à l'échelle mondiale et de sa pénétration dans des systèmes nouveaux extrêmement sensibles sur le plan écologique. L'effort coordonné à l'échelle mondiale pour protéger les grands fonds marins servira de catalyseur à l'organisation internationale visant à protéger les biens communs océaniques dans les années à venir.

De même, des femmes autochtones et des défenseurs de l'environnement s'unissent dans toute l'Amazonie pour cartographier la façon dont les sociétés minières canadiennes font pression pour extraire de l'or et du cuivre dans les páramos écologiquement sensibles, des zones humides uniques de haute altitude, qui approvisionnent des millions de personnes en eau douce. Au cours des dernières années, de nouvelles collaborations se sont formées entre des collectifs féminin d'agroécologie en Colombie et en Équateur, afin de mieux comprendre les impacts techniques de l'exploitation minière dans les páramos, notamment les risques posés par une éventuelle contamination à l'arsenic, et de co-élaborer des stratégies et un front régional pour empêcher l'exploitation minière dans certaines régions de l'Amazonie.

Pendant ce temps, des Québécois effectuent leurs propres prélèvements d'eau à proximité des sites miniers, afin de démontrer l'impact des activités d'exploration sur la qualité de l'eau. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur

44 Pacific Blue Line. Deep Sea Mining is Not Needed, Not Wanted, Not Consented! <https://www.pacificblueline.org/pacific-blue-line-statement>

de la Première nation Mitchikanibikok Inik, qui a poursuivi la province pour avoir manqué à son obligation constitutionnelle de consulter la Nation avant d'accorder des claims miniers sur son territoire. La province doit désormais consulter et, le cas échéant, accommoder Mitchikanibikok Inik sur les claims existants et nouveaux, un défi majeur au libre accès.

Si les obstacles semblent parfois insurmontables, nous avons été surpris à maintes reprises de constater qu'il est possible d'arrêter des projets, d'obtenir de meilleurs résultats, et que les gens peuvent s'unir et former des mouvements forts. Prévenir le mal avant qu'il ne commence est la seule façon d'obtenir un changement. Alors que nous envisageons les nombreuses années de travail à venir, c'est sur cela que nous nous concentrons.



Photos de haut en bas : L'alliance des guerriers Solwara en Papouasie-Nouvelle-Guinée demande l'interdiction de l'exploitation minière en eaux profondes (ASW) ; en bas à gauche : Les membres de la Première Nation Mitchikanibikok Inik dénoncent les claims miniers accordés sur leur territoire sans leur consentement. (QMM) ; à droite : Des femmes défenseuses de l'Équateur et de la Colombie échangent des méthodes de récolte durable et de protection des paramètres contre l'exploitation minière canadienne. (V. Herrera, MiningWatch)



Teztan Biny (Fish Lake) sur le territoire de Xení Gwet'in, en Colombie-Britannique, où Taseko Mines prévoyait de déverser les déchets de son projet de mine « Prosperity », malgré l'opposition du peuple T̓silhqot'in. (Gouvernement national T̓silhqot'in)

Conclusion

Les questions structurelles qui ont donné lieu à la création de MiningWatch il y a 25 ans, soit les conflits liés à l'accès au territoire, le consentement des Autochtones, la gestion des résidus, les finances et la fiscalité, et, au fond, le pouvoir sans entrave d'une industrie minière soutenue par le gouvernement canadien, sont des questions que nous continuons d'aborder aujourd'hui. MiningWatch a été créée en tant qu'organisation nationale parce que nous avons constaté qu'en dépit des particularités juridictionnelles à travers le Canada et le monde, avec des lois, des règlements et des normes très différentes d'une province ou d'un pays à l'autre, il existe des schémas établis sur la façon dont l'exploitation minière se déroule et dont elle nuit aux personnes et aux écosystèmes. Que les communautés soient confrontées à l'héritage de décennies d'exploitation minière industrielle ou qu'elles le soient pour la première fois, cette compréhension peut être mise à profit lorsqu'elles cherchent à améliorer leur situation et à négocier un meilleur résultat ou à arrêter complètement un projet.

Nos deux premières conférences, en 1999 et 2000, ont défini la trajectoire de MiningWatch. La stratégie consistant à mettre en relation les communautés affectées par l'exploitation minière dans le monde entier entre elles et avec celles qui se trouvent ici au Canada a vraiment mis en évidence le fait que les abus sont systémiques. Elle a fait ressortir les liens entre les pratiques prédatrices des sociétés canadiennes à l'étranger et les pressions incessantes exercées sur le Canada pour qu'il abaisse ses normes environnementales et de travail.

À l'occasion de notre 25e anniversaire, nous reconnaissons que les raisons pour lesquelles MiningWatch a été créé et les valeurs fondamentales que nous avons établies dans nos premières années sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1999. Dans les années à venir, nous continuerons à développer des outils et des ressources pour soutenir les communautés confrontées à l'exploitation minière, à rassembler les gens pour renforcer les relations, à développer des stratégies pour prévenir les pratiques minières nuisibles et à défendre avec d'autres une réglementation plus stricte afin de réduire les abus de l'industrie et de fournir l'accès à la réparation. Alors que le monde est confronté aux réalités matérielles de la transition énergétique et de l'utilisation économique et sociale des ressources, nous serons là pour apporter le soutien, les perspectives et la recherche qui seront essentiels à une véritable transformation vers un avenir durable et juste.

Depuis 25 ans, nous avons été invité-e-s dans des espaces d'organisation communautaire pour élaborer des stratégies sur les moyens de faire face à l'injustice minière. Nous y avons témoigné et joué un rôle dans le soutien de luttes plus larges pour le changement. Ces luttes sont générationnelles. Les besoins sont grands, l'industrie est puissante et nous restons une petite organisation, même si nous projetons une longue ombre. Si les stratégies visant à instaurer une justice minière peuvent évoluer dans les années à venir, nous restons aussi convaincu-e-s aujourd'hui qu'à nos débuts que ce travail doit être réalisé collectivement.